



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****\*16111534\***

le

**Déposé au Greffe du Tribunal  
de commerce**

de LIEGE, division NEUFCHATEAU

le **27 JUIL. 2016****jour de sa réception****Greffier****N° d'entreprise : 0413. 622.054****Dénomination**(en entier) : **LIBRA-DRINKS**

(en abrégé) :

**Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée****Adresse complète du siège : Rue de Marche 153 à 6600 Bastogne****Objet de l'acte : Démission - nomination d'un gérant**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2016 :

**"Première résolution**

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Fabrice MAZIERS à compter de ce jour.

L'assemblée le remercie pour la façon dont il a exercé ses fonctions.

**Deuxième résolution**

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à la nomination d'un nouveau gérant et appelle à cette fonction pour une durée illimitée, la société privée à responsabilité limitée « GROUPE MAZIERS GESTION », ayant son siège social à 6880 Bertrix, rue de la Bonne-Fontaine 52, RPM Liège – division Neufchâteau, numéro d'entreprise 0543.758.145.

Conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, la société privée à responsabilité limitée « GROUPE MAZIERS GESTION » a nommé Monsieur Fabrice MAZIERS, demeurant à 6880 Bertrix, rue de la Bonne-Fontaine 52, en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat de gérant au sein de la SPRL « LIBRA-DRINKS » au nom et pour le compte de la société « GROUPE MAZIERS GESTION ».

Ce mandat sera rémunéré.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme et ratifie l'ensemble des actes posés par la société « GROUPE MAZIERS GESTION » dans le cadre de la gestion de la société « LIBRA-DRINKS » depuis le premier janvier 2016.

La société « GROUPE MAZIERS GESTION », valablement représentée par Monsieur Fabrice MAZIERS en qualité de gérant, intervenant aux présentes, accepte le mandat qui lui est conféré.

**Troisième résolution**

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseillers Juridiques », et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux », avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication des résolutions qui précèdent aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire."

Pour extrait conforme,

Déposé en même temps: un exemplaire original du procès-verbal

Jean-Philippe Weicker  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2016 - Annexes du Moniteur belge